

# OPINIONS

## Distinguer entre pauvreté

*Simon Langlois*

*Professeur titulaire au département  
de sociologie de l'Université Laval*

La pauvreté est un phénomène souvent mal compris et surtout mal mesuré, contrairement à bien d'autres aspects de notre vie en société. Or, si l'on veut intervenir efficacement en matière de pauvreté, ne faut-il pas bien évaluer son ampleur, faire les distinctions nécessaires et notamment éviter de noircir la situation ?

### PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

Le projet de loi 112 fait référence, mais sans les distinguer, aux notions de pauvreté et d'inégalité, lesquelles renvoient à deux réalités qui vont être de plus en plus différentes dans les années à venir.

### La scolarisation accrue a comme effet non voulu de favoriser la croissance des inégalités

La pauvreté caractérise la non-satisfaction des besoins vitaux et l'impossibilité de mener une vie décente selon des normes minimales, à une époque donnée. Elle possède à la fois un caractère absolu et un caractère relatif. L'inégalité renvoie plutôt à la distance qui sépare les ménages ayant différents niveaux de revenus et elle décrit la distribution des ressources.

On peut imaginer un modèle de société dans lequel les taux de pauvreté seraient en baisse tandis que les inégalités continueraient de croître. La scolarisation accrue de la population a comme conséquence, non voulue, de favoriser la croissance des inégalités car les diplômés reçoivent de meilleurs salaires que les non-diplômés. Le double revenu dans les ménages est devenu la norme, créant une source d'inégalité entre les ménages à

deux pourvoyeurs d'un côté et les ménages à un seul pourvoyeur de l'autre.

Il faudra donc prendre l'habitude de distinguer les deux phénomènes dans les discours et les actions.

### L'ACTION EFFICACE DE L'ÉTAT

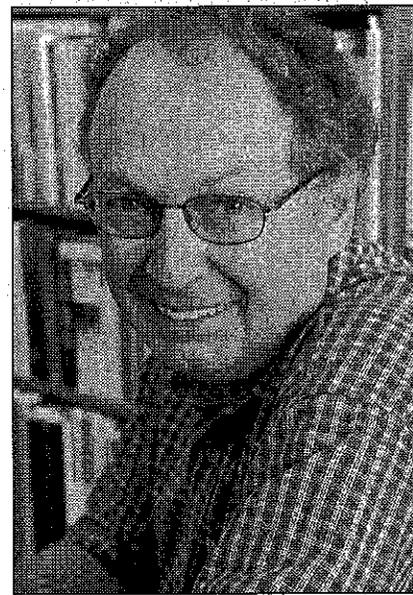
Le discours dominant sur la pauvreté et sur les inégalités est généralement fort pessimiste. Pourtant, les paiements de transferts de l'État aux individus et l'impôt sur le revenu corrigent nettement, en les réduisant, les inégalités observées sur le marché. Cette observation montre que l'État-providence continue de fonctionner, pour ce qui est de la redistribution des revenus du moins.

L'impôt sur le revenu a un caractère progressif au Québec. Au total, les ménages faisant partie du quintile supérieur des revenus (les 20 % plus riches) paient à eux seuls 52,9 % de tous les impôts directs alors que les 40 % au bas de l'échelle n'en paient pratiquement pas. Les tenants de la *flat tax* ne devraient-ils pas expliquer les conséquences de leur proposition sur les inégalités ?

Si la redistribution fonctionne encore, un nuage plane cependant à l'horizon. Dans l'avenir, il sera plus difficile d'intervenir en matière d'inégalités car celles-ci ont des causes structurelles sur lesquelles il sera moins aisé d'agir. On n'empêchera pas les ménages à deux revenus d'exister ni les couples de divorcer ...

### PAS DE RECORD DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Il n'existe pas de mesure officielle de la pauvreté au Québec. Statistique Canada construit plutôt un seuil de faible revenu (SFR) qu'il ne faut pas confondre avec une telle mesure. Ce seuil SFR est par ailleurs entaché de biais importants parce qu'il est d'abord soumis à une estimation à l'échelle canadienne avant d'être ensuite calculé par province. Or, c'est le contraire qu'il faudrait



ARCHIVES LE SOLEIL

*Le professeur Simon Langlois*

faire. Les provinces – et donc le Québec – devraient être les références de base car elles ont des politiques différentes en matière de lutte à la pauvreté et aux inégalités. Le Québec se distingue de manière particulière sur ce plan, mais la mesure nationale canadienne ne permet pas de caractériser vraiment ce qui s'y passe. Le SFR est sensible aux

### Il est faux de prétendre qu'il y a nettement plus de pauvres au Québec qu'en Ontario

différences de coût de la vie et de revenus d'une province à l'autre. Par ailleurs, les revenus des ménages au bas de l'échelle doivent se comparer aux revenus après impôts des plus riches puisque ceux-ci ne peuvent dépenser l'argent que l'État prélève dans leur portefeuille...

Il est faux de prétendre qu'il y a nettement plus de pauvres au Québec

# et inégalité

qu'en Ontario d'après une compilation spéciale faite par Statistique Canada qui a recalculé séparément les seuils SFR. Il en ressort une vision différente et l'écart entre les deux provinces disparaît à toutes fins utiles. La proportion de ménages à faible revenu serait en 1998 de 8,6% au Québec contre 8,9% en Ontario, ce qui est contraire à l'image alarmiste projetée sur la place publique. Autre constat : la proportion de ménages à faible revenu serait en régression au Québec, puisqu'elle était de 9,5% en 1996.

## DIVERSITÉ DE LA PAUVRETÉ

La population des pauvres est mouvante et la pauvreté est un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante de ménages pauvres (environ le tiers). Les changements qui marquent le mode de vie (le divorce, par exemple) sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer la sortie ou l'entrée dans l'état de pauvreté. Par ailleurs, la majorité des ménages étudiants sont pauvres, mais ils cessent de l'être en général dès leur entrée en emploi.

On peut tirer de cette observation deux enseignements. Tout d'abord, il est possible pour un certain nombre de ménages de sortir rapidement de la situation de pauvreté après un certain temps. Mais cela indique aussi que l'incidence de la pauvreté au cours d'une année est plus importante que ne le reflètent les données mensuelles.

Si ce qui précède est juste, ne parler que de la pauvreté durable, comme le fait le projet de loi, risque de laisser de côté une partie de la population pauvre.

Un certain nombre de ménages dont les membres sont actifs sur le marché du travail (en anglais, les *working poors*) sont en situation de faiblesse de revenus et même de pauvreté. Leur situation exige des interventions différentes, comme le réexamen du salai-

re minimum ou le supplément au revenu des petits salariés, deux mesures qui incitent au travail.

## UN NOUVEL ENJEU: LE LOGEMENT

Le poste logement vient maintenant au premier rang dans la structure des dépenses des familles, devant le poste alimentation, qui était jusqu'à récemment leur principale dépense. L'effort budgétaire consenti par les ménages situés au bas de l'échelle des revenus pour se loger a augmen-

## Le logement vient au premier rang dans la structure des dépenses des familles

té plus rapidement que pour les autres groupes depuis 30 ans. D'où la pertinence dans le projet de loi de cibler l'action sur le logement.

## L'OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETÉ

Le projet de loi prévoit la création d'un Observatoire sur la pauvreté. Pour éviter l'inflation des structures, je serais plutôt partisan de confier ce mandat à l'Institut de la statistique du Québec, lequel possède le statut juridique et l'indépendance pour ce faire. Un tel observatoire pourrait développer une mesure officielle de la pauvreté qui revêt une importance stratégique pour le suivi des actions.

On n'arrivera jamais à une mesure parfaite du phénomène qui emportera l'adhésion de tous, mais ceci ne veut pas dire qu'il n'est pas possible de caractériser la pauvreté de manière objective, car il existe maintenant plusieurs approches validées pour ce faire.

Le projet de loi 112 fixe les cadres de l'action en matière de lutte à la pauvreté. Reste à connaître les mesures qui vont l'accompagner. Le projet a cependant l'avantage de remettre à l'ordre du jour la nécessaire solidarité sociale.